



# Aide-mémoire

## Des frais d'hébergement pour tous\*

Tout usager dont le statut passe de « soins actifs » à « Niveau de soins alternatifs (NSA) en attente d'hébergement » et qui demeure à l'hôpital pour attendre un lit hébergement, est assujéti à des frais. Ces mesures sont applicables de façon égale dans toutes les installations du CIUSSS à compter du **13 février 2017.**

### Des principes uniformes au sein du CIUSSS

**Équité** entre les citoyens.

**Uniformité** des pratiques de facturation dans le réseau.

**Harmonisation** entre les installations hospitalières.

**Adaptation** aux situations particulières (cas d'exonération\*).

\*Exonérations possibles selon le Règlement sur l'aide sociale.

#### Votre rôle est essentiel pour :

- **Compléter les avis...**  
de changement de statut et les transmettre aux destinataires requis.
- **Expliquer à l'usager et la famille...**  
en quoi consiste le changement de statut.
- **Remettre à l'usager et à la famille...**  
les feuillets CIUSSS « démarches d'hébergement » et frais d'hébergement » ainsi que le dépliant de la RAMQ et les expliquer.
- **Informé l'usager et la famille...**  
des procédures de demande d'exonération\*.
- **Procéder...** à toutes les tâches administratives et comptables en lien avec les changements de statut de l'usager.